


# RÈGLEMENT DE LA COMPÉTITION



1. Le tournoi est ouvert aux joueurs licenciés FFBA D. Il se déroule selon le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la FFBA D. Il est autorisé sous le n° 1800265 en cours de la Ligue des Pays de la Loire.
  2. Ce règlement particulier complète ou rappelle les dispositions du RGC.
  3. Le Juge Arbitre du tournoi est madame Nelly Duval assistée de monsieur Alain Lopez. Les décisions du Juge arbitre sont sans appel. Elle est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur ne respectant pas un ou plusieurs points des règlements.
  4. Tout participant doit être en règle avec la FFBA D, être en possession de sa licence 2018/2019 le jour du tournoi et ne doit pas faire l'objet d'une suspension. Le tournoi est ouvert aux cadets, juniors, séniors et vétérans et pour les catégories de classement R4/R5/R6/R7/D7/D8/D9 et P.
  5. La date limite d'inscription est fixée au 31 janvier 2019 (date de réception). Les droits d'engagements sont de 13€ pour 1 tableau et 17€ pour 2 tableaux (combinaison simple et mixte non autorisée). Les inscriptions se font exclusivement par courrier avec un chèque joint à l'ordre de l'ASLB Badminton. Aucune inscription ne sera possible par mail ou par téléphone. Pour le bon déroulement de la compétition, le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions selon les critères suivants : Inscription complète (règlement et feuille d'inscription complète) et CPPH au moment du tirage au sort.
  6. La compétition se déroule en poules, puis en élimination directe. Tous les tableaux sont constitués de poules de trois ou quatre, avec 2 sortants, ou poule unique de 5 selon le nombre d'inscrits, suivant le CPPH et en accord avec le JA.
  7. Une convocation sera adressée aux clubs par mail le lundi 4 février.
  8. Les horaires des matchs sont donnés à titre indicatif. Tout joueur doit être présent 60 minutes avant son premier match et pointer dès son arrivée. Chaque joueur ayant commencé la compétition pourra ensuite être appelé jusqu'à une heure avant l'heure indicative de son prochain match.
  9. Tout joueur non présent sur les court cinq minutes après l'appel de son match est susceptible d'être déclaré forfait par le juge arbitre.
  10. Tout joueur désirant s'absenter de la salle doit le signaler au juge arbitre et à la table de marque, sous peine d'être disqualifié à l'appel de son match.
  11. Le temps d'échauffement est de 3 minutes, ce temps étant décompté à partir du moment où le match est appelé par la table de marque. Pendant ce temps, les volants sont testés, dès l'arrivée des participants sur le court. Le temps de repos entre 2 matchs est de 20 minutes. Il peut être réduit avec l'accord des intéressés.
  12. Tout volant touchant au plafond, à la structure de celui-ci ou à l'éclairage au dessus du court est compté faute au service et en cours d'échange.
  13. Tout joueur doit se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants ainsi que tous les accessoires nécessaires à son match.
- 

# RÈGLEMENT DE LA COMPÉTITION



14. En cas de désaccord, le volant utilisé sera celui vendu à la table de marque le jour du tournoi. Volants plumes officiels : Babolat 3 et volants plastiques officiels : Mavis 300 Yonex.

15. Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les courts.

16. Seuls ont accès au plateau de jeu les joueurs appelés pour un match, leurs coachs durant les pauses, les organisateurs et les officiels. Le service médical pourra être autorisé à accéder aux courts par le Juge arbitre.

17. En dehors des finales et sauf désignation d'un arbitre par la table de marque, les matchs sont auto-arbitrés. Durant les poules, le gagnant d'un match scotera le suivant. Dans les phases finales le perdant scotera le suivant.

18. Chaque participant inscrit ayant déclaré forfait après la date du tirage au sort (samedi 2 février 2019) devra prévenir le club organisateur de sa non-participation et adressera au plus tard dans les 5 jours suivant la compétition les pièces justificatives en recommandé avec A.R à la ligue des Pays de Loire de Badminton (101, Rue Dupetit-Thouars 49000 Angers). Le remboursement des droits d'inscription sera accordé pour un forfait justifié. Sans justificatif le licencié s'expose à deux mois de suspension de toute compétition, six mois pour une récidive.

19. Le licencié qui reçoit un carton (noir ou rouge), se voit remettre par le juge-arbitre un formulaire exposant les procédures et sanctions auxquelles il s'est exposé selon le règlement disciplinaire fédéral.

20. L'utilisation de substance et de tous moyens destinés à augmenter artificiellement le rendement en vue ou à l'occasion de compétitions et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique et psychique de l'athlète est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports (extrait de l'article 10 du Règlement Médical du Guide du Badminton). Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopant pour le sport devra le signaler au juge arbitre avant son premier match.

21. Seul le représentant du club inscrit sur la feuille d'inscription est autorisé à poser une réclamation auprès du juge arbitre.

22. Le participant autorise les organisateurs ainsi que leurs ayants droits, tels que partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il peut apparaître, prises à l'occasion de leur participation aux tournois de badminton de l'ALSB sur tous supports, y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur.

23. Le comité décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte durant la compétition.

24. Le présent règlement sera affiché dans la salle le jour de la compétition. Toute participation implique l'adoption du présent règlement.

